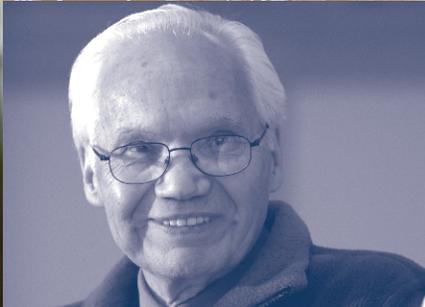




Rapport annuel 2022-2023

Financer votre avenir





Notre mission

Aider les communautés des Premières Nations à bâtir leur avenir selon leur propres conditions.

Crédits

Gestion de projet :

Naomi Mison,
Gestionnaire des communications, FNFA
Westbank, C.-B

Photographie :

Cattroll Photo Associates
Tyler Meers Photography
Michael Hintringer

Brandon Hoffman

Jeremy Scott

Jeremy Neault

Kiera Elise Photography

Naomi Mison

Shutterstock

Unsplash

iStock

Conception et mise en page :

Diana Bartel - West Kelowna, C.-B.

Table des matières

Message du président	4
Message du président-directeur général.	6
Conseil d'administration	9
Nos activités	12
Que signifient ESG et ODD?.	13
Projets réalisés par les membres	14
Protection des membres et des investisseurs	24
Points saillants des émissions et notations	26
Notre équipe	27
Événements, engagement communautaire et réalisations	29
États financiers audités	33
Glossaire	51

Message du président

Plus forts ensemble

Alors que je rédige mon sixième message du président, je ne peux m'empêcher de penser aux principaux objectifs que j'ai établis pour moi-même et pour le conseil en 2017, lorsque je suis devenu président.

En 2017-2018, au cours de ma première année à titre de président du conseil d'administration, 203 Premières Nations étaient inscrites à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (la « Loi ») et 57 Premières Nations avaient terminé les processus pour devenir membres emprunteurs. Je suis heureux d'annoncer qu'en 2023, 342 Premières Nations sont maintenant inscrites à l'annexe de notre *Loi* (plus de 50 % de toutes les communautés au Canada), dont 153 sont désormais des membres emprunteurs de la FNFA. Cela démontre qu'un nombre sans cesse croissant de Premières Nations comprennent les avantages de travailler en collaboration avec la FNFA.

Les modifications à notre *Loi* qui ont été déposées et approuvées en 2023 permettront aux nations signataires de traités modernes et aux nations autonomes ainsi qu'aux organismes sans but lucratif et aux conseils tribaux d'avoir accès aux services de la FNFA. Compte tenu des modifications proposées, nous sommes très près d'atteindre les objectifs énoncés en 2017, à l'exception de l'intégration des communautés métisses et inuites dans la *Loi*. Ces modifications proposées à la *Loi* devraient commencer à entrer en vigueur à la fin de 2023 ou au début de 2024.

En 2016, le Conseil canadien pour les partenariats public-privé a mené une étude afin de mieux comprendre les lacunes en matière d'infrastructures qui existent dans les communautés des Premières Nations par rapport aux collectivités non autochtones. Les résultats ont révélé un écart de 30 G\$. En 2023, l'Assemblée des Premières Nations a publié un rapport qui indique que le déficit en matière d'infrastructures a grimpé à 349,2 G\$.

La disparité des infrastructures est le résultat de deux causes principales. Premièrement, le Canada continue d'utiliser la méthode de la comptabilité de caisse pour payer les infrastructures sur les terres des Premières Nations. Selon cette approche, le budget annuel de Services aux Autochtones Canada (SAC) est fonction des montants pouvant être engagés chaque année, et non en fonction des besoins au cours d'une année donnée. Deuxièmement, la croissance démographique sur les terres des Premières Nations dépasse la croissance prévue au budget de SAC. Par conséquent, le déficit se creuse chaque année.

Le conseil d'administration de la FNFA, le personnel et plusieurs chefs et conseillers de nations de partout au Canada ont participé à une rencontre consacrée aux relations gouvernementales à Ottawa du 20 au 24 mars 2023. L'objectif était d'attirer l'attention sur le déficit grandissant en matière d'infrastructures et sur les répercussions sur les membres des communautés des Premières Nations et de définir une approche axée sur des solutions que le Canada pourrait envisager d'adopter.



Chef Warren Tabobondung

Première Nation Wasauksing, ONT.

2023

Attribution par S&P d'une « perspective positive » à la cote de crédit de la FNFA

FNFA récipiendaire du prix de renommée internationale Finance for the Future

2022

Émission de la neuvième débenture : 354 M\$

Portefeuille de prêts de 1,65 G\$

2021

Cote de crédit initiale de DBRS accordée au programme de papier commercial (R1 moyen, avec tendance stable)

Lancement du programme de papier commercial

2020

Hausse de la cote de crédit : Moody's (Aa3, stable)

2018

Récipiendaire du Prix du Gouverneur général pour l'innovation financière

2015

Hausse de la cote de crédit : Moody's (A2, stable) et S&P (A+, stable)

2014

Cote de crédit initiale de Moody's (A3, stable) et de S&P (A-, stable)

Émission de la première débenture : 90 M\$

2011

Adoption du Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes

2005

LGFPN reçoit la sanction royale



1 832 M\$ TOTAL DES PRÊTS

19 443 TOTAL DES EMPLOIS CRÉÉS

Cette approche s'appelle la monétisation, c'est-à-dire la réalisation de projets d'infrastructures aux coûts d'aujourd'hui grâce au financement obligataire de la FNFA, le Canada utilisant les transferts fédéraux pour payer le service des débentures sur une période déterminée.

Nous avons recommandé que le Canada envisage de modifier sa méthode de la comptabilité de caisse et nous continuons de préconiser l'adoption de la monétisation. Pendant la semaine des relations gouvernementales à Ottawa, nous avons présenté la monétisation aux députés libéraux, conservateurs, néo-démocrates et bloquistes. Nous poursuivrons nos efforts pour démontrer au Canada que la monétisation appuiera les efforts visant à combler de façon significative le déficit d'infrastructures d'ici 2030, un objectif que le gouvernement actuel a déclaré publiquement.

Au cours des dernières années, les investisseurs sur les marchés financiers ont exigé de plus en plus d'information sur l'objet de chaque prêt et sur l'incidence du projet sur la communauté. Ils veulent également savoir si le prêt est lié aux facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (étiquettes ESG). Cette information « raconte l'histoire » de chaque prêt et illustre les relations entre la FNFA et ses membres. Nous sommes vraiment plus forts ensemble, et le fait de travailler en groupe a permis à la FNFA d'accorder à ses membres des prêts aux taux d'intérêt dont jouissent les provinces et les grandes municipalités canadiennes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil d'administration a accepté 12 Premières Nations comme nouveaux membres, a approuvé huit nouvelles lois sur les emprunts totalisant 215,8 M\$ et a approuvé des demandes de prêt d'un montant de 185,2 M\$. Un autre exercice bien rempli et couronné de succès. Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur temps, leur travail et leur dévouement envers nos membres.

Bien que la FNFA n'ait plus besoin de financement de soutien, j'aimerais remercier l'honorable Marc Miller, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), pour son soutien continu aux modifications apportées à notre *Loi* et pour le financement de projet spécial fourni. Cet appui permet à la FNFA de continuer à s'acquitter de son mandat envers ses membres.

Je tiens à féliciter le président-directeur général de la FNFA, Ernie Daniels, pour sa nomination au conseil d'administration de la Banque du Canada en janvier 2023, devenant ainsi le premier membre des Premières Nations à siéger à titre d'administrateur.

Je tiens aussi à remercier notre personnel croissant qui gère les activités quotidiennes de notre organisation sans égale. Je suis heureux de constater que, chaque année, un nombre sans cesse croissant de Premières Nations profitent des avantages d'être membre de la FNFA, et je sais que c'est en grande partie grâce au personnel de la FNFA.

En terminant, j'aimerais vous annoncer que nos services sont désormais offerts dans les deux langues officielles et que la FNFA a maintenant des bureaux satellites dans chaque région du Canada. Nos membres de plus en plus nombreux peuvent donc profiter d'un représentant dans leur région.

Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch

Message du président-directeur général

En réfléchissant à la dernière année, je suis fier de dire que nous avons terminé notre deuxième année d'autosuffisance opérationnelle et qu'il existe de nombreuses possibilités de croissance pour la FNFA, y compris l'établissement d'un programme d'investissement à l'intention de nos membres. Ce programme était l'un des domaines de notre mandat en vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (LGFPN ou la « Loi »).

L'autosuffisance a également permis au conseil d'administration de la FNFA d'orienter le personnel vers des initiatives qui procureront des avantages matériels à nos membres et aux communautés autochtones en général, y compris la réalisation d'études sur l'assurance-cautionnement et l'assurance-biens ainsi que des modifications à la *Loi* pour élargir les critères d'adhésion à titre de membre. Par ailleurs, nos effectifs augmentent à mesure que nous continuons de croître.



Ernie Daniels
Première Nation Salt River, T.N.-O.

Études sur l'assurance

Le déficit d'infrastructures continue de se creuser et il est maintenant estimé à 349,2 G\$ selon le plus récent rapport de l'APN¹. Dans le message de l'an dernier, j'ai présenté la notion de monétisation, soit le concept proposé par la FNFA pour combler le déficit d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations.

La monétisation est l'effet de levier des nouveaux transferts fédéraux en obligations. Les fonds tirés de ces débentures seraient utilisés par les chefs et les conseillers pour établir leurs priorités communautaires. Le gouvernement du Canada (Canada) couvrirait les frais de service annuels des débentures sur une période déterminée.

Lorsqu'il y a monétisation, la question se pose : « Qui construirait les infrastructures? » Jusqu'à maintenant, les entrepreneurs des Premières Nations situés dans les réserves ont fait face à des obstacles importants en raison de l'article 89 de la *Loi sur les Indiens*, qui les empêche d'avoir accès à une assurance-cautionnement à des coûts équitables leur permettant de présenter une soumission aux termes d'une demande de propositions pour des projets fédéraux et d'autres projets.

Puisque le Canada exige qu'un objectif d'approvisionnement de 5 % des projets fédéraux soit attribué aux entrepreneurs autochtones, la FNFA utilise ses ressources pour étudier comment une assurance-cautionnement à prix équitable pourrait changer la donne pour la croissance économique. Cette étude se poursuivra au cours du prochain cycle budgétaire.

¹ *Closing the Infrastructure Gap by 2030 - A Collaborative and Comprehensive Cost Estimate Identifying the Infrastructure Investment Needs of First Nations in Canada*, mars 2023



153
MEMBRES



19 443
EMPLOIS CRÉÉS



9
DÉBENTURES



3 990 M\$
PRODUCTION ÉCONOMIQUE

La FNFA réalise également une étude de faisabilité concernant un modèle coopératif qui offrirait une assurance-biens à un prix équitable. Nous communiquons avec les communautés des Premières Nations qui souhaitent participer volontairement. Si l'étude conclut qu'un modèle d'assurance collective fournirait une assurance-biens adéquate à des coûts réduits et à de meilleures conditions, la FNFA étudiera la possibilité de créer une organisation autonome distincte gouvernée et gérée par les Premières Nations participantes. Cette étude se poursuivra au cours du prochain exercice.

Programme d'investissement

L'un de nos mandats en vertu de la *Loi* est la création d'un programme d'investissement permettant de tirer parti de notre modèle de mise en commun et d'offrir à nos membres des taux de rendement plus élevés sur leurs fonds.

Au cours du présent exercice, la FNFA a lancé deux options d'investissement pour les membres, soit un compte d'épargne sans frais à intérêt quotidien à taux élevé, duquel les fonds investis sont remboursables chaque jour sans pénalité, ainsi qu'un compte d'investissement sans frais qui immobilise les fonds pour une période choisie, mais qui offre un rendement plus élevé. Les deux se complètent en permettant aux communautés de renforcer leur planification de la gestion de la trésorerie.

À la fin de l'exercice 2023, les sommes investies par nos membres dans le nouveau programme d'investissement de la FNFA totalisaient 63 M\$.

Modifications à la LGFPN

En mars 2023, le gouvernement fédéral a officiellement proposé les modifications demandées à notre *Loi*, dont l'une met l'accent sur l'élargissement de la base d'adhésion potentielle à la FNFA, au-delà des Premières Nations en vertu de la *Loi sur les Indiens* pour inclure les communautés signataires de traités et les communautés autonomes. De plus, les organismes sans but lucratif financés par le gouvernement fédéral qui fournissent des services aux communautés, comme la santé, l'eau, le logement, l'éducation, etc., seront admissibles à l'adhésion à la FNFA. En outre, les nouvelles modifications permettraient aux conseils tribaux de présenter une demande d'adhésion.

Ces modifications à la *Loi* permettront non seulement à nos débiteurs de financer un plus vaste éventail de priorités et de services communautaires, mais aussi d'élargir le portefeuille de prêts de la FNFA. La FNFA prévoit que les modifications proposées ne modifieront en rien la diligence raisonnable ou les mesures de protection des investisseurs.

Diligence raisonnable et mesure de protection des investisseurs

Alors que le nombre de membres de la FNFA augmente, (153 Premières Nations dans neuf des dix provinces, sans compter les Territoires du Nord-Ouest), il demeure essentiel de faire preuve de diligence raisonnable, y compris d'obtenir l'approbation unanime du conseil pour toutes les demandes de prêt.

Le portefeuille de prêts de la FNFA est soutenu par les revenus autonomes existants des Premières Nations

qui sont perçus auprès du payeur et déposés dans un compte en fiducie dédié. Ce compte sert d'abord à rembourser le prêt et le solde est retourné au participant dans les 48 heures.

En fin d'exercice, les revenus perçus projetés par le conseil s'élevaient à 212 M\$, comparativement à une obligation au titre de l'intérêt de 57 M\$ envers les détenteurs d'obligations, ce qui représente un ratio de couverture des revenus prévus/obligations d'intérêt de 3,71 fois. Les revenus réellement perçus ont totalisé 236 M\$, ce qui a donné lieu à un ratio réel de couverture de l'intérêt de 4,14 fois plus élevé que prévu à l'origine.

Il convient de souligner que la FNFA ne perçoit que les flux de revenus donnés en garantie par la communauté, et non la totalité des flux de revenus, pour maintenir un bon ratio de couverture. Les états financiers audités de nos membres révèlent que les revenus perçus supplémentaires potentiels totalisent 1,79 G\$. Ces revenus peuvent servir à financer de futures demandes de prêt selon les besoins de la communauté.

Depuis l'octroi des premiers prêts en 2012, la FNFA n'a connu aucun retard dans le remboursement des prêts ni aucun défaut de paiement dans son portefeuille de prêts.

Programme de papier commercial

Le programme de papier commercial de la FNFA prévoit des émissions de 400 M\$ chaque mois, et la demande pour ces émissions demeure excédentaire. Pour que nos membres bénéficient de taux préférentiels par rapport à ceux offerts par les banques à charte, la politique du conseil stipule que « le taux de rétrocession de la FNFA demeure le taux préférentiel de la banque à charte **moins 0,70 %** ». Au cours de l'exercice, le programme de papier commercial a contribué au tiers de l'excédent d'exploitation de la FNFA.

Regard sur l'exercice écoulé

Je tiens à remercier les membres des Premières Nations pour leur soutien continu au cours du dernier exercice. La collecte de fonds sur les marchés financiers est devenue une approche d'équipe.

Les informations, les images et les témoignages concernant l'utilisation des produits des prêts permettent au personnel de la FNFA de raconter l'histoire de chaque prêt et le lien du projet avec les étiquettes ESG et ODD de l'ONU.

Province	Inscrites à l'annexe	En attente	Membres de la FNFA	Membres emprunteurs de la FNFA	Total emprunté (M\$)	Production économique nationale (M\$)	Emplois créés
C.-B.	137	0	64	28	233,9 \$	497,4 \$	2 372
Alb.	17	1	5	3	389,1 \$	861,2 \$	3 171
Sask.	43	1	16	9	170,8 \$	351,3 \$	1 509
Man.	35	0	17	13	250,8 \$	612,5 \$	3 133
Ont.	56	0	24	16	261,8 \$	543,0 \$	2 800
Qc	18	1	9	3	73,3 \$	162,5 \$	864
N.-B.	11	0	2	2	20,0 \$	42,7 \$	200
N.-É.	12	0	11	9	395,8 \$	844,0 \$	5,
Î.-P.-É.	2	0	0	0	0,0 \$	0,0 \$	-
T.-N.L	4	0	4	1	18,8 \$	40,2 \$	188
T.N.-O	7	1	1	1	17,3 \$	35,1 \$	119
TOTAL	342	3	153	85	1 831,6 \$	3 989,9 \$	19 443

Conseil d'administration



Président, Chef
Warren Tabobondung
Première Nation Wasauksing,
ONT.

Le chef Warren Tabobondung en est à son cinquième mandat consécutif de deux ans en tant que chef de la Wasauksing First Nation. Tout au long de son mandat, le chef Tabobondung a occupé les portefeuilles des finances, de la gouvernance, du logement et des membres. Il apporte au conseil son expertise financière, son sens des affaires et sa diplomatie. Il a été inspiré à se joindre au conseil d'administration de la FNFA après avoir fait l'expérience directe de ce que représente l'organisation et de la façon dont elle soutient les Premières Nations d'un océan à l'autre. Le chef Tabobondung veut que les autres Premières Nations sachent qu'elles peuvent réaliser les rêves de leur communauté avec le soutien de la FNFA.



Administrateur,
Conseiller
Patrick Courtois
Première Nation des
Pekuakamiulnuatsh, QC

Le conseiller Patrick Courtois en est à son troisième mandat consécutif de trois ans pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh). Il détient actuellement les portefeuilles de l'éducation, des droits et de la protection des terres, de la gouvernance, et de la commission consultative des projets de constitution. Il est fier de sa capacité à unifier les nations en établissant des ponts. Il a été motivé à se joindre au conseil d'administration parce qu'il veut contribuer à préparer l'avenir des Premières Nations partout au Canada. Le conseiller Courtois veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA est le meilleur outil qu'elles peuvent utiliser pour financer des projets et atteindre leurs objectifs.



Vice-président,
Chef Derek Epp
Première Nation Tzeachten, C.-B.

Le chef Derek Epp en est à son deuxième mandat consécutif de trois ans en tant que chef de la Première Nation Tzeachten. Ses principaux domaines d'intérêt sont les services sociaux et préventifs, les droits et titres, et le développement économique. Avec une formation en travail social, le chef Epp s'efforce de trouver un équilibre entre la surveillance financière et le désir de croissance. Il a été inspiré à se joindre au conseil d'administration de la FNFA après avoir été témoin de son approche progressive pour répondre aux besoins en capital et en infrastructures des communautés des Premières Nations. Le chef Epp veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA travaille avec ses membres pour fournir un financement concurrentiel et pour renforcer les capacités afin d'assurer le succès à long terme des projets.





Administratrice,
Counsellère
Christianne
Jerome-Bernard
Micmacs de la Bande de
Gesgapegiag, QC

La conseillère Christianne Jerome-Bernard est conseillère des Micmacs de la bande de Gesgapegiag. Elle détient les portefeuilles en ressources naturelles et en développement économique. Elle utilise son expérience en administration des affaires, en gestion de projet et en marketing pour défendre des occasions équitables et inclusives pour les peuples autochtones du Canada. La conseillère Jerome-Bernard veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA peut jouer un rôle déterminant dans le financement de projets économiques à plus grande échelle, car ses taux d'intérêt sont comparables à ceux dont jouissent les provinces.



Administrateur,
Conseiller Ryan
Littlejohn
Première Nation O'Chiese, ALB.

Le conseiller Ryan Littlejohn en est à son premier mandat de quatre ans en tant que conseiller de la Première Nation O'Chiese. Ses contributions comprennent ses antécédents financiers comme technicien comptable, administrateur élu pour l'accord de règlement concernant la revendication territoriale et trésorier du conseil d'administration du centre d'affaires et de développement d'O'Chiese. Il s'est joint au conseil d'administration de la FNFA pour comprendre à l'indépendance financière des Premières Nations et y participer. Le conseiller Littlejohn veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA fournit de l'aide et de l'assistance aux nations à l'échelle du Canada qui ont leur propre source de revenus et qui sont prêtes à poursuivre des initiatives de développement économique.



Administrateur,
Conseiller
Steven Johnston
Mistawasis Nêhiyawak, SASK.

Le conseiller Steven Johnston en est à son deuxième mandat consécutif de quatre ans en tant que conseiller de Mistawasis Nêhiyawak. Il siège au comité des finances et d'audit et est responsable des portefeuilles du développement économique des bandes, des finances, du logement et des services à l'enfance et à la famille. Le conseiller Johnston applique ses connaissances pratiques des tactiques de croissance et de diversification à chaque projet qu'il entreprend. Il a été motivé à se joindre au conseil d'administration pour acquérir une meilleure compréhension de l'organisation, pour en apprendre davantage sur les communautés que la FNFA soutient et pour assurer une supervision. Le conseiller Johnston veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA offre des possibilités et du financement pour poursuivre des projets de développement économique et d'infrastructures qui répondent aux besoins particuliers de la communauté.



Administratrice,
Counsellère Veronica
McGinnis
Bande Indienne d'Osoyoos, C.-B.

La conseillère Veronica McGinnis en est à son quinzième mandat consécutif de deux ans en tant que conseillère de la bande indienne d'Osoyoos et préside le comité d'examen des demandes de la FNFA. Elle est responsable du portefeuille de la santé et des services sociaux et fait fonction d'agente de liaison pour l'administration de la bande indienne d'Osoyoos, le centre culturel Nk'Mip et le vignoble Inkameep. Avec plus de 25 ans d'expérience dans le soutien du tissu social des communautés des Premières Nations, elle priorise les mesures préventives pour améliorer le bien-être physique, émotionnel et mental. La conseillère McGinnis veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA est une excellente ressource pour aider les communautés à devenir autosuffisantes.



Administrateur,
Conseiller Michael Paul
Première Nation Acadia, N.-É.

Le conseiller Michael Paul est conseiller de la Première Nation Acadia, composée de six réserves qui s'étendent sur 300 km de Halifax à Yarmouth, le long de la rive sud de la Nouvelle-Écosse. Élu depuis 2002, ses portefeuilles comprennent la formation et l'éducation, le développement économique et les finances. Avec 20 ans d'expérience en gouvernance, le conseiller Paul comprend, pour l'avoir vécu, qu'avec l'éducation et une gestion financière judicieuse, les communautés et leurs membres peuvent se développer, s'épanouir et prospérer. Il a été motivé à se joindre au conseil d'administration de la FNFA parce qu'il croit en son objectif et qu'il veut prendre part à sa croissance. Le conseiller Paul veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA offre aux bandes des options de financement à de meilleurs taux que ceux offerts par les banques commerciales.



Administratrice,
Conseillère Dawn
Styran-Director
Première Nation Leq'a:mel, C.-B.

La conseillère Dawn Styran en est à son deuxième mandat consécutif de quatre ans en tant que conseillère de la Première Nation Leq'a:mel et préside le comité d'audit du conseil d'administration. Ses portefeuilles actuels comprennent l'éducation ainsi que les services à l'enfance et à la famille. En tant que travailleuse sociale accréditée, la conseillère Styran s'efforce d'offrir des programmes sociaux significatifs dans sa communauté. Elle veut que les membres sachent que la FNFA ne se contente pas de prêter de l'argent; elle aide les communautés à se développer selon leurs propres conditions et de la manière qu'elles connaissent le mieux.



Administrateur, Chef
Ross Perley
Première Nation Tobique, N.-B.

Le chef Ross Perley en est à son quatrième mandat consécutif de quatre ans en tant que chef de la Première nation Tobique (Neqotkuk). Il s'est engagé à bâtir des communautés sûres, saines et durables en utilisant des politiques publiques progressistes, le développement économique et les énergies renouvelables. Le chef Perley veut que les autres Premières Nations sachent que le financement durable à long terme de la FNFA aidera les communautés à exercer un plus grand contrôle et une plus grande autonomie.



Administratrice, Chef
Kyra Wilson
Première Nation Long Plain,
MAN.

La chef Kyra Wilson en est à son premier mandat de quatre ans en tant que chef de la Première Nation Long Plain et agit à titre de présidente du comité d'examen des prêts de la FNFA. Thérapeute et ancienne travailleuse sociale, la chef Wilson est une ardente défenseuse des enfants et de leurs familles qui font affaire avec les services à l'enfance et à la famille. Elle était motivée à se joindre au conseil d'administration de la FNFA pour améliorer les services dans sa communauté d'origine, y compris l'éducation, les soins de santé et d'autres services essentiels. La chef Wilson veut que les autres Premières Nations sachent que la FNFA offre des occasions de financement et d'investissement ainsi qu'un soutien pour s'assurer que toutes les communautés des Premières Nations peuvent concrétiser leurs priorités.

Nos activités

Notre histoire

Générer des capitaux propres et améliorer la qualité de vie des membres des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle la FNFA a été créée en 2005, en vertu de la *Loi*, et c'est la raison pour laquelle nous existons encore aujourd'hui.

En tant qu'institution d'emprunt et d'investissement collectifs sans but lucratif appartenant aux Premières Nations et exploitées par elles, nous offrons aux gouvernements des Premières Nations un accès aux mêmes types de financement abordable auxquels tous les autres gouvernements locaux et régionaux au Canada ont recours pour assurer une qualité de vie équitable à leurs citoyens.

Mais nous faisons plus que simplement offrir des services de prêt et d'investissement à des taux préférentiels; nous sommes à l'écoute de nos membres pour leur offrir des conseils et aider à faire en sorte que les gouvernements des Premières Nations puissent financer leur avenir pour les générations à venir.

Les activités de la FNFA

La FNFA compte trois principaux secteurs d'activité :

1. Mobiliser des capitaux à long terme et à faible coût sur les marchés financiers au nom des gouvernements des Premières Nations qui sont membres emprunteurs pour leurs besoins de financement en matière d'infrastructures et de développement économique et social.
2. Fournir aux gouvernements des Premières Nations et à leurs organisations des services de gestion des investissements souples, à faible risque et à rendement élevé.
3. Offrir aux Premières Nations du soutien et des conseils en matière de planification des immobilisations.

En termes simples, la FNFA offre des prêts, des options d'investissement et des conseils.

Qui est admissible aux prêts de la FNFA?

Toutes les Premières Nations du Canada qui sont énumérées dans la *Loi sur les Indiens* peuvent volontairement suivre la procédure établie pour devenir membres emprunteurs de la FNFA. Les prêts sont consentis à la demande du chef et du conseil.

Pourquoi choisir la FNFA pour vous aider à réaliser votre projet?

Notre structure est solide : la FNFA s'inspire du modèle éprouvé des pouvoirs d'emprunt collectifs du gouvernement et jouit de trois cotes de crédit de qualité supérieure. Nous mobilisons des fonds en émettant des débetures et des titres de créance à court terme sur les marchés financiers (voir page 26 pour des renseignements sur le financement et les notations de la FNFA). Tous les prêts de la FNFA sont garantis par des sources de revenus existantes admissibles.

Comme en témoignent les récits qui sont relatés plus loin, la FNFA s'efforce de veiller à ce que nos nations membres construisent leur propre avenir à leurs propres conditions et aux meilleurs taux. Nous sommes reconnus pour notre prudence et notre responsabilité financières.

Qui plus est, nos programmes de prêts fonctionnent en harmonie pour mieux répondre aux besoins de financement de nos membres. Le programme de financement provisoire offre aux membres un financement immédiat à taux variable pour les besoins à court terme (taux actuel* 6,00 %), tandis que le programme de financement par débetures offre un financement à long terme à taux fixe (taux actuel* 4,25 %).

**Les taux peuvent varier. Veuillez consulter le site fnfa.ca pour connaître les taux les plus à jour.*

ÉTAPES POUR DEVENIR MEMBRE EMPRUNTEUR



QUE SIGNIFIENT ESG ET ODD?

Le milieu des affaires commence à reconnaître l'importance des objectifs de développement durable (ODD) et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG). Les investisseurs insistent désormais pour qu'une partie de leur portefeuille de placements soit détenue dans des titres qui représentent ces objectifs.

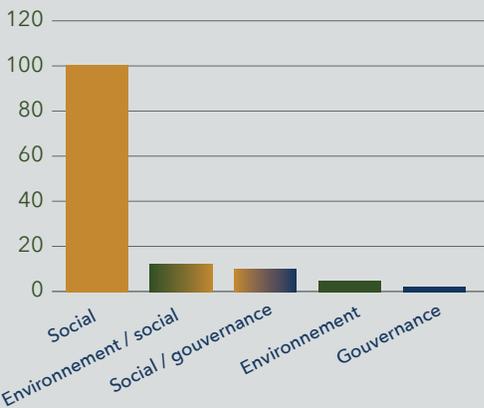
Les critères **ESG** représentent un cadre qui aide les parties prenantes à comprendre comment une organisation gère les risques et les occasions liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (aussi appelés facteurs ESG). Dans le monde de la finance, les critères ESG constituent le cadre dans lequel ces types d'investissements s'inscrivent.

Les **ODD**, aussi appelés objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici 2030.

La FNFA a constaté une augmentation des demandes d'information de la part des investisseurs sur les projets financés afin de déterminer si le type de projet concorde avec leurs politiques d'investissement. Fait intéressant, les obligations de la FNFA cadrent parfaitement avec les catégories ODD et ESG puisque les projets des membres sont axés sur les communautés (social), le financement de projets d'énergie verte (environnement) et l'administration (gouvernance).

Afin de respecter les politiques des investisseurs, tous les projets financés par la FNFA portent des étiquettes ESG et ODD, et nous communiquons les résultats aux investisseurs aux fins d'analyse et d'examen avant l'émission de nos obligations. Cela comprend la collecte de témoignages de nos membres emprunteurs pour démontrer comment chaque prêt raconte une histoire de répercussions positives dans les communautés des Premières Nations.

Nombre de prêts selon les critères ESG



Standard & Poor (S&P) a attribué à la FNFA la mention de **perspective positive**, ce qui indique une forte possibilité d'augmentation de la note actuelle de la FNFA.

Pour en savoir plus sur les objectifs de développement durable, consulter le site sdgs.un.org/fr/goals



ESG

E Environnement **S** Social **G** Gouvernance

ODD

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Projet de membre vedette

Projet de logement de Tzeachten : Concrétisation d'une vision communautaire

Lieu : Colombie-Britannique

Nation : Première Nation Ch'iyaqtel Tzeachten

Début : mai 2021 **Achèvement :** juin 2022



La Première Nation Tzeachten est nichée dans les montagnes à environ 105 kilomètres à l'est de la ville de Vancouver, à l'intérieur des limites de la ville de Chilliwack, en Colombie-Britannique.

La langue traditionnelle de la Première Nation Tzeachten est l'halq'eméylen. En halq'eméylen, Tzeachten (Ch'iyaqtel) signifie « lieu du déversoir du poisson ». En 2020, la Première Nation Tzeachten comptait un total de 695 membres, dont environ 50 % vivaient dans la réserve.

Depuis des années, le chef Derek Epp, le conseil et les membres de la communauté considèrent que le besoin de logements abordables dans la réserve est une priorité constante. Pour concrétiser l'idée d'un projet d'aménagement de 23 logements locatifs dans la réserve, la Première Nation Tzeachten a établi un partenariat de collaboration unique entre la nation, B.C. Housing, Services aux Autochtones Canada et l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA).

La Première Nation Tzeachten a acheté le terrain pour l'aménagement et fait un apport de 1,5 M\$ en capital; la province a fourni environ 2,5 M\$ pour le projet



ESG

E
Environnement

ODD





Aînée tzeachten, Madeline Roberts



par le truchement du fonds communautaire pour le logement de Building BC, et la FNFA a fourni un financement d'environ 5,5 M\$ pour la construction à faible coût. Une subvention provinciale supplémentaire d'environ 300 000 \$ a été accordée dans le cadre du fonds d'investissement dans l'innovation en matière de logement. Les premiers résidents ont emménagé et le projet a été officiellement inauguré en juin 2022.

« Le complexe d'habitation est la concrétisation d'une vision communautaire, a déclaré le chef Derek Epp. C'est vraiment un cadre magnifique pour 23 logements, un mélange stratégique de logements d'une à trois chambres à coucher, dont certains sont spécialement conçus pour les aînés, de sorte qu'ils sont accessibles en fauteuil roulant. »

Le projet comporte des normes élevées en matière d'efficacité énergétique et d'aménagement paysager, ainsi qu'un bâtiment commun accessible à tous les résidents. Pour les membres de la communauté, l'accès à un logement sécuritaire et abordable a changé leurs vies.

Pour Devyn Joe, un résident de la communauté, cela signifie une nouvelle vie pour lui, sa fiancée et leurs enfants. Leur logement leur permet d'être autonomes.

« C'est une grande amélioration, parce que là où nous étions avant, le logement était surpeuplé, a dit Joe. C'était une maison de cinq chambres à coucher et nous étions au moins 18 à y habiter. »

L'aînée tzeachten Madeline Roberts a pu retourner dans la réserve après 52 ans.

« Je suis contente d'avoir déménagé, car c'est plus proche de ma famille et de la maison longue. J'ai raté beaucoup de rassemblements parce que j'habitais à Deroche. J'ai l'impression d'être chez moi, a affirmé Madeline Roberts. C'est bon d'être à la maison. Cela me fait sentir au chaud et en sécurité. »

Fred Jackson, un artiste tzeachten explique « il y a plus d'espace pour mon art et j'ai maintenant le droit d'avoir un animal de compagnie. »

La FNFA a fourni des conseils judicieux et un financement adapté aux besoins particuliers de la communauté.

« Lorsque nous avons fait venir l'Autorité des Premières Nations, nous savions que nous pouvions leur faire confiance, explique le chef Epp. L'apport instantané de la capacité de la FNFA peut vraiment permettre à d'autres communautés de s'adresser au gouvernement et de négocier de bonne foi ainsi que de suivre le processus en sachant qu'il y a quelqu'un qui va les soutenir. »

Lors de l'inauguration du projet, Ernie Daniels, président-directeur général de la FNFA, s'est exclamé « le logement dans nos nations à l'échelle du Canada est en crise, et nous avons besoin de moyens plus innovants et novateurs afin de financer des logements comme ce projet. »

Les logements seront gérés par le service des biens immobiliers et des travaux publics de la Première Nation Tzeachten, qui possède 18 années d'expérience en gestion d'immeubles résidentiels et commerciaux pour la communauté. Le coût du loyer est fondé sur le prix du marché, le revenu et les subventions.

« Ce projet peut absolument contribuer à améliorer l'abordabilité, la durabilité et la qualité des logements dans les réserves », a déclaré le chef Epp.

La Première Nation Tzeachten demeure la gardienne des territoires traditionnels, cette responsabilité étant transmise par nos ancêtres et exercée par une saine intendance culturelle, environnementale et socioéconomique.

Projet de membre

Première Nation O'Chiese : Transformer les défis en prospérité future

Lieu : Alberta

Nation : Première Nation O'Chiese

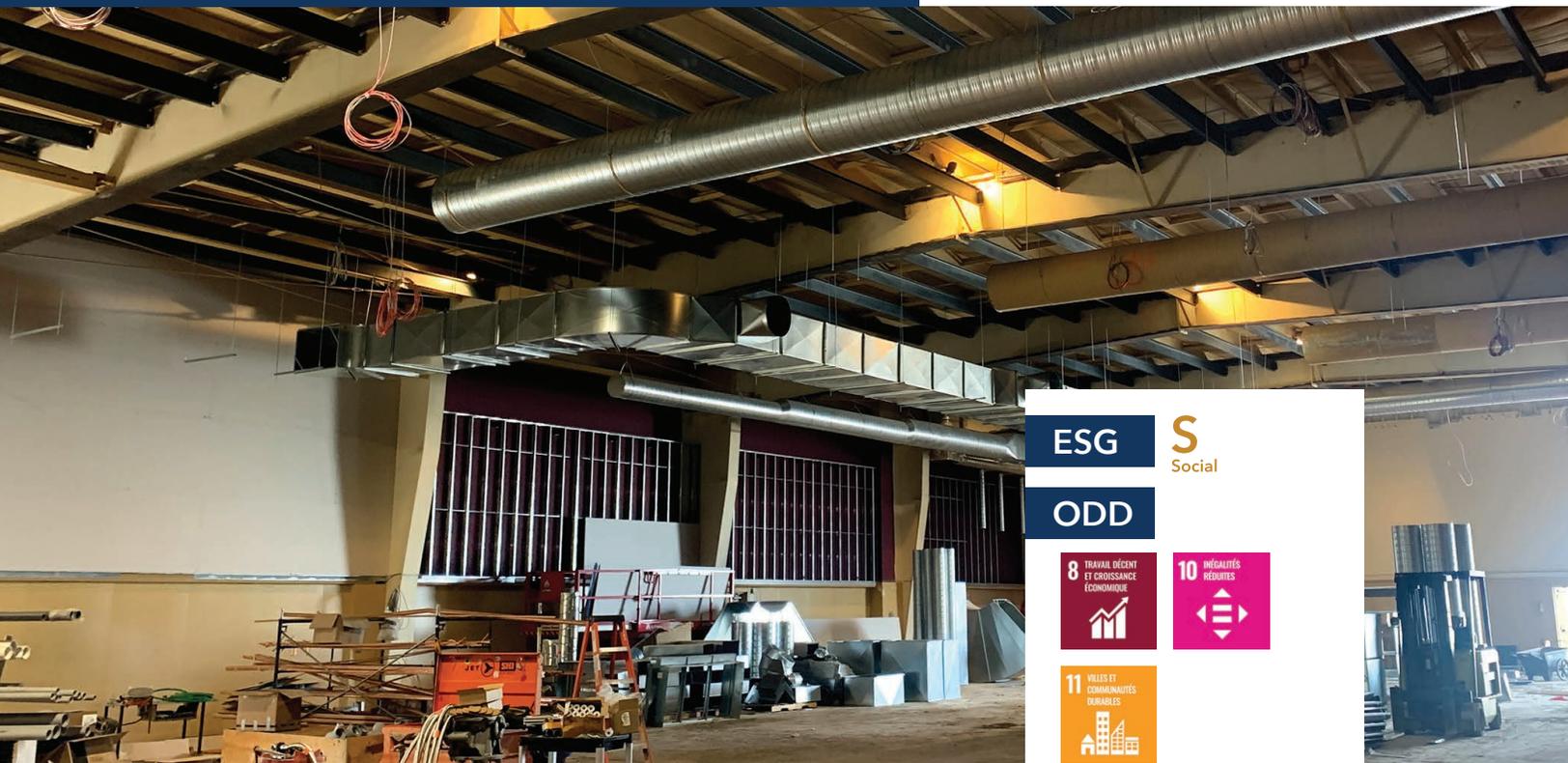
Début : janvier 2023 Achèvement : août 2023
(prévision)



La Première Nation O'Chiese est une communauté dynamique de langue et de culture saulteaux et cries. Située dans l'ouest des contreforts de l'Alberta, la Première Nation O'Chiese est signataire du Traité 6. Le peuple O'Chiese manifeste un grand intérêt pour la culture, qui occupe une place prépondérante dans les activités quotidiennes.

En 2009, la Première Nation O'Chiese a établi le O'Chiese Business and Investment Centre (centre d'affaires et d'investissement O'Chiese) avec une vision d'autonomie économique et d'autosuffisance, et pour veiller à ce que des possibilités d'emploi soient offertes aux membres. L'objectif primordial est d'assurer la prospérité et un niveau de vie plus élevé pour les générations futures.

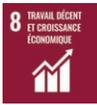
Le O'Chiese Business and Investment Centre gère diverses sociétés en nom collectif et sociétés en commandite, y compris le casino Jackpot acheté le 1^{er} novembre 2017 et le Red Deer Resort and Casino, anciennement connu sous le nom d'hôtel Cambridge, qui a été acheté à la même date trois ans plus tard, soit le 1^{er} novembre 2020.



ESG

S
Social

ODD



Le casino Jackpot a fait face à divers défis à son emplacement actuel, y compris notamment la disponibilité des terrains de stationnement, les préoccupations en matière de sécurité pour les clients, l'accès public et les coûts croissants de l'entretien d'un immeuble vieillissant. La capacité limitée du bâtiment a également empêché les efforts d'expansion. Par conséquent, la vision de relocaliser le casino dans l'hôtel O'Chiese existant a été essentielle à son succès futur.

Selon le PDG, Georges Yammine, le développement communautaire et économique est crucial pour la nation, et « créera de la valeur, accroîtra le potentiel, motivera la population et sera source de prospérité à O'Chiese. Les industries des casinos et de l'hôtellerie existeront toujours, mais nous savions que nous avons besoin d'une plus grande part de marché que ce que nous avons actuellement. »

Le financement du déménagement du casino et de l'hôtel a été assuré par l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA), un processus qui, selon Georges Yammine, a été « facile ».

« Nous nous sommes adressés à d'autres banques commerciales et les taux étaient élevés, en plus des frais d'administration importants et coûteux. Mais le modèle de financement de la FNFA répond aux besoins de chaque nation si des ressources de trésorerie sont disponibles. Sans compter que l'organisation est dirigée par des Autochtones et qu'ils comprennent les besoins des Premières Nations. »

Il ajoute que grâce à la FNFA, le paiement du prêt de la Nation O'Chiese est maintenant inférieur à ce qu'il était avant la consolidation financière. Le Red Deer Resort and Casino, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2023, offrira

de nombreux avantages, non seulement aux membres de la Première Nation O'Chiese, mais aussi à la collectivité de Red Deer.

Le nouvel emplacement offre plus de places de stationnement et un niveau de sécurité accru pour les clients. Les importantes dépenses de construction profitent à l'économie locale, créent de nouvelles possibilités d'emploi pour la communauté et les éventuelles augmentations de revenus attribuables au plus grand emplacement seront versées à des organismes de bienfaisance.

De plus, le Red Deer Resort and Casino aura désormais la capacité d'attirer de nouveaux congrès, tournois et activités touristiques à Red Deer, soutenant ainsi les entreprises locales, notamment les restaurants, les magasins de détail et les stations-service.

« Plus de 90 % de notre communauté a appuyé ce projet, explique Georges Yammine. Je ne peux pas vous dire combien de fois les gens me demandent « Quand déménagerez-vous le casino? » ou « Nous avons vraiment hâte au nouvel emplacement. » Ce ne sont pas seulement les membres de la Nation O'Chiese qui sont enthousiastes; toute la ville de Red Deer et les communautés environnantes attendent avec impatience de voir le nouvel emplacement, parce que cela peut avoir une incidence positive sur tous ceux qui vivent ici. »

Georges Yammine fait valoir que le partenariat avec la FNFA illustre parfaitement ce qui est possible lorsque des groupes travaillent ensemble en vue d'atteindre un objectif commun. « La FNFA veut vraiment que les rêves des Premières Nations se réalisent, et nous avons pu réussir grâce à son soutien. »



Bernadine, Doug, Georges et Ryan



Projet de membre

Première Nation Williams Lake : Réunir les membres sous un même toit

Lieu : Colombie-Britannique

Nation : Première Nation Williams Lake

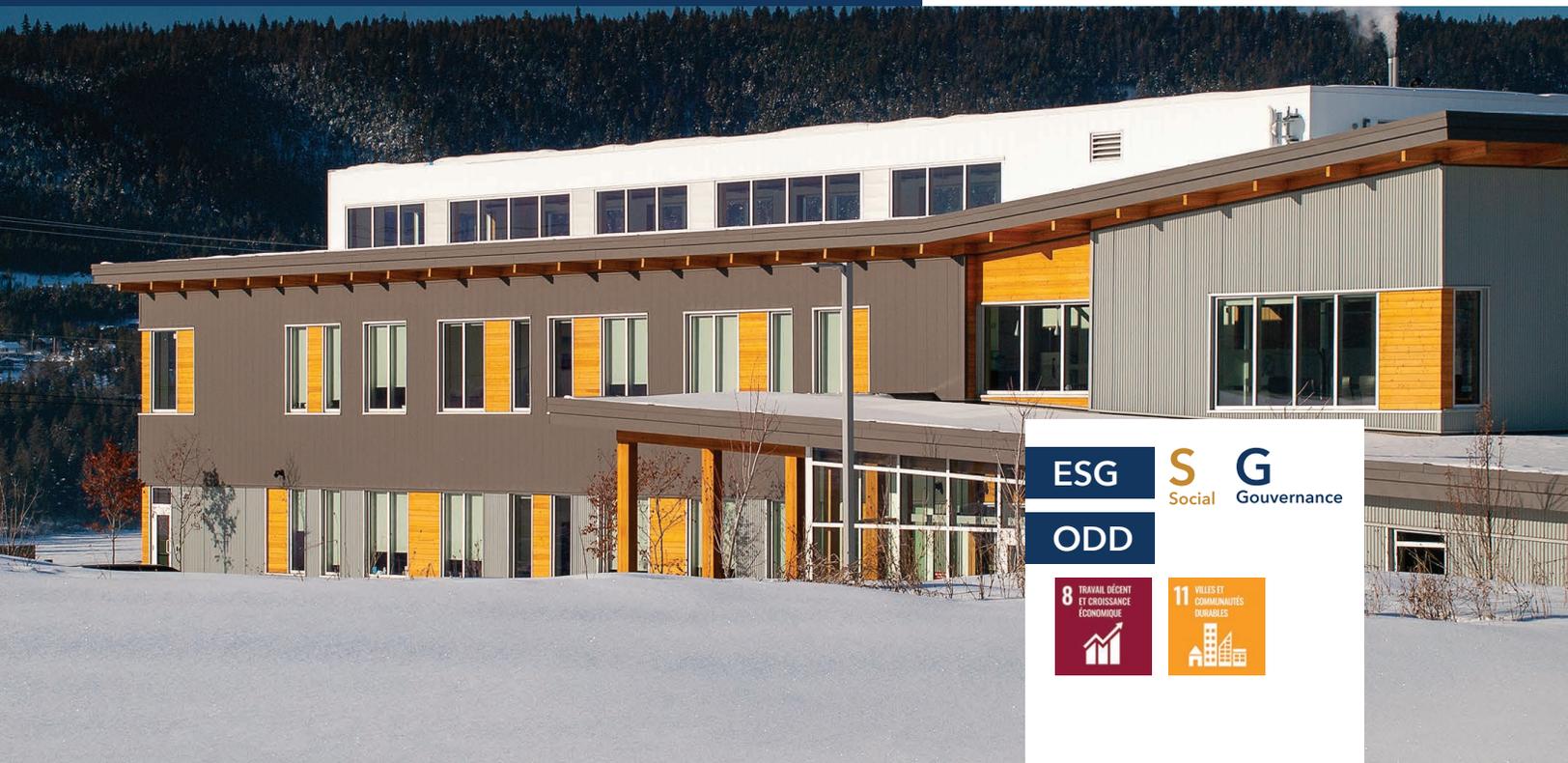
Début : avril 2020 **Achèvement :** août 2021



Imaginez que vous faites partie d'une équipe et que vous essayez d'accomplir du travail, mais vous êtes dispersés dans plusieurs bureaux et emplacements de la ville. Pire encore, imaginez avoir besoin d'avoir accès à ces employés et ne pas savoir quel bureau visiter.

Jusqu'en 2021, c'était la réalité pour les membres et le personnel de la Williams Lake First Nation (WLFN), située sur le territoire traditionnel Secwépemc de la région centrale intérieure de la Colombie-Britannique. Le personnel étant réparti entre T'exelc (la principale communauté de la WLFN, aussi connue sous le nom de Sugar Cane) et le centre-ville de Williams Lake, à 12 km de route, cela présentait des défis logistiques considérables.

« Nous savions que nous avions besoin d'un grand immeuble central pour que notre personnel soit plus accessible aux membres, explique le chef Sellars. Cela permettrait d'accroître l'efficacité, de maximiser les possibilités de communication et de collaboration et, ce qui est peut-être le plus important, d'améliorer le moral de l'organisation. »





Kourtney Cook, responsable de l'administration (Photo de Brandon Hoffman)

Une communauté Secwepemc dynamique de plus de 850 membres, dont environ 235 vivent dans la réserve, la WLFN a pour mission de devenir une nation saine et prospère.

À cette fin, la nation est un moteur de possibilités économiques dans la région centrale intérieure de Cariboo depuis le milieu des années 1990; certaines des grandes entreprises détenues et exploitées par la WLFN comprennent UNITY Cannabis, Sugar Cane Cannabis (une destination touristique populaire), Sugar Cane Petroleum Products, et le terrain de golf Coyote Rock.

Les entreprises desservent non seulement les membres de la WLFN dans la réserve et hors de la réserve, mais aussi le grand public et les touristes de passage. Des dizaines d'emplois ont été créés pour les membres de la communauté, tandis que les revenus de ces activités ont été investis dans la communauté pour soutenir les programmes, les services et les infrastructures.

L'idée d'un nouveau bâtiment administratif a d'abord été proposée en 2016-2017 par l'ancienne chef et actuelle conseillère de la WLFN, Ann Louie. Avec l'aide de l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA), la WLFN a emprunté plus de 5 M\$ pour construire l'immeuble, qui a ouvert ses portes à l'été 2021.

Comme c'est souvent le cas pour les grands projets d'immobilisations, la WLFN a eu de la difficulté à obtenir des capitaux. Cependant, Kirk Dressler, directeur des services juridiques et généraux de la WLFN (qui assure la surveillance du département du développement économique de la WLFN), affirme que la collaboration avec la FNFA a permis à la nation de tirer parti des sources de revenus existantes tout en recevant du financement à des conditions favorables.

« Cela nous a permis de ne pas épuiser nos ressources financières, ce qui a vraiment transformé la gouvernance et l'économie de notre nation, dit-il. La collaboration

avec l'Autorité financière des Premières Nations nous a aidés à atteindre certains de nos objectifs en tant que communauté. En tant qu'organisation dirigée par des Autochtones, l'organisme comprend nos besoins et nos défis, et a fourni un soutien important en cours de route. »

Maintenant situé dans un seul emplacement principal, niché au milieu de montagnes vallonnées pittoresques et surplombant le magnifique lac Williams, le bâtiment administratif de 9 M\$, d'une superficie de 18 000 pieds carrés, abrite les dirigeants élus de la WLFN, les salles du conseil, une salle de conférence numérique intégrée, des espaces d'exposition culturelle, et des locaux à bureaux pour la majorité du personnel de tous les services de la WLFN. En 2022, l'immeuble a remporté le prix *Re-thinking the Future* en architecture.

Pour la responsable de l'administration de la WLFN, Kourtney Cook, c'est un excellent ajout à la communauté. « C'est vraiment une présence visuelle dans la région, qui exprime la force et la fierté de la nation. »



Lisa Camille, gestionnaire principale des services aux membres et David Archie, coordonnateur culturel communautaire (Photos de Kiera Elise Photography)

Projet de membre

Mistawasis Nêhiyawak :
Créer l'indépendance dans la communauté

Lieu : Saskatchewan

Nation : Mistawasis Nêhiyawak

Début : juin 2022 Achèvement : septembre 2022



De gauche à droite, Kelly Yaganiski, directeur principal de projet, Brennan Miller, chef de l'exploitation de HCC, Jeff Lendvay, directeur de la santé et de la sécurité de l'entreprise.



ESG	S Social
ODD	
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Le développement économique est au cœur de la Première Nation Mistawasis Nêhiyawak depuis des siècles. Par le passé, le paysage servait à l'agriculture, à la pêche, au piégeage des animaux à fourrure et à la sylviculture, ainsi qu'à l'exploitation forestière, aux herbes et aux matériaux d'artisanat.

Aujourd'hui, la Première Nation Mistawasis Nêhiyawak, située à 120 kilomètres au nord de Saskatoon, en Saskatchewan, a grandement diversifié son économie afin d'offrir une stabilité financière et des possibilités d'emploi à sa communauté. Avec une population de plus de 2 900 membres, dont environ la moitié vivent dans la réserve, la Première Nation crie participe maintenant à des entreprises allant de la gestion pétrolière et immobilière au béton et à l'ingénierie par l'entremise de sa division de développement économique, Misty Ventures Incorporated.

« Depuis la création de Misty Ventures en 2011, le chômage a considérablement diminué à Mistawasis », explique Robert Daniels, président-directeur général de Misty Ventures. La société continue de chercher des occasions de créer de l'indépendance, des emplois et de la richesse pour la communauté, non seulement à Mistawasis, mais partout dans la province. »

En juin 2017, l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA) a adopté une loi sur l'emprunt à l'intention de la Première Nation Mistawasis Nêhiyawak pour acheter l'entreprise Xtreme Mining and Demolition, qui a été renommée HCC Group. L'entreprise se spécialise dans l'exploitation et l'entretien contractuels, le forage et le dynamitage, ainsi que la construction souterraine, entre

autres services. Depuis l'acquisition de l'entreprise, HCC a compté à certains moments jusqu'à 180 employés, soit 34 % (61 employés), qui sont des Autochtones du Canada.

Puis, en juin 2022, Mistawasis a emprunté des fonds pour acheter RST Maintenance Inc., qui se concentre sur le transport de gravier, la terre végétale, le paillis, les travaux de terre, le fauchage, le transport d'équipement et le déneigement commercial.

Bien que cette acquisition ait des avantages économiques évidents pour la Première Nation et ses membres, la contribution de la FNFA a également aidé à d'autres égards.

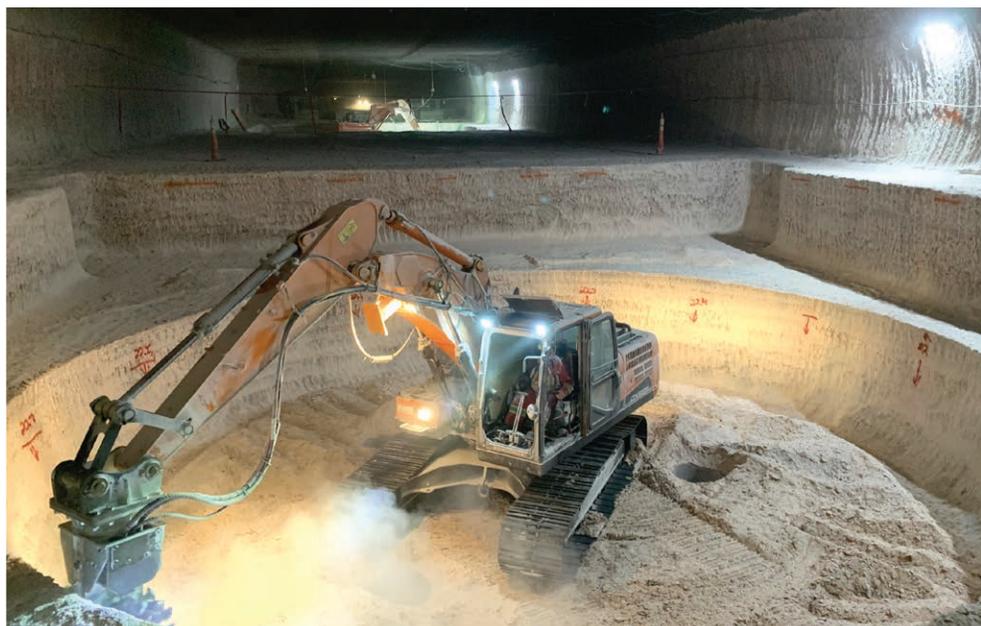
« L'Autorité financière des Premières Nations nous a fourni des services consultatifs, et notre nation a en fait rejeté plusieurs transactions en se fondant sur les conseils que nous avons reçus », déclare Robert Daniels. Leur modèle est axé sur la sécurité, alors nous savons que le fait de travailler avec la FNFA nous permettra de nous assurer que nous ne dépassons pas nos limites ou que nous ne nous éparpillons pas trop. »

« Mistawasis Nêhiyawak a bénéficié de l'obtention de prêts auprès de la FNFA pour ajouter des ressources indispensables à notre cheminement vers l'indépendance financière », déclare le chef Daryl Watson.

Robert Daniels ajoute que le soutien pour le projet est élevé dans la communauté, car il créera une richesse générationnelle qui sera transmise aux générations futures. « C'est notre objectif. Nous voulons faire passer le développement économique à un niveau supérieur pour soutenir notre communauté. »



De gauche à droite : Robert (Bobby) Daniels, président et pdg de Misty Ventures, Rylan Colwell, chef des finances de HCC, Brennan Miller, Kelly Yaganiski, Dale Hales, directeur de projet de HCC



Projet de membre

Première Nation We'koqma'q : Assurer le succès pour les générations futures

Lieu : Nouvelle-Écosse

Nation : Première Nation We'koqma'q

Début : printemps 2021 Achèvement : automne 2022



Avec un taux de rétention de 90 % pour les membres de la communauté, la Première Nation We'koqma'q est en plein essor.

Située à 115 kilomètres au sud de la région industrielle du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, et nichée entre le lac Bras d'Or et le mont Skye, la pittoresque Première Nation abrite plus de 1 000 personnes. Cependant, alors que la communauté mi'kmaw continue de croître et de prospérer, la priorité accordée au développement communautaire, économique et social est devenue d'une importance cruciale pour la chef Annie Bernard-Daisley et le conseil We'koqma'q.

« Nous devons investir dans les générations futures en créant des revenus autogénérés et en veillant à ce que la communauté puisse subvenir à ses besoins économiques et sociaux pour les années à venir, explique la chef Bernard-Daisley. Alors que nous générons des revenus, nous nous rendons compte que nous devons aussi appuyer les occasions pour nos membres de travailler et de vivre dans leur communauté. »



Levi Nicholas en train de charger du poisson éviscéré dans la machine à parer le poisson.

ESG

S
Social

ODD





À cette fin, la Première Nation We'koqma'q s'est associée à l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA) pour obtenir un prêt de 23 M\$ afin de financer deux projets clés dans la communauté.

Un montant de 17 M\$ a été consacré à l'achat de permis de pêche au crabe des neiges, ce qui a créé des revenus autogénérés et des possibilités d'emploi à We'koqma'q. Les permis – qui autorisent la pêche dans la zone 12F au large de Chéticamp, en Nouvelle-Écosse – permettent aux membres de la communauté de récolter environ 300 000 livres de crabe des neiges. Les revenus tirés de la vente de ces crabes sont ensuite réinvestis dans la communauté locale.

« Les fonds servent à appuyer les programmes sociaux pour les membres, comme les projets de logement, l'achat de terrains, l'emploi et la formation, ainsi que d'autres programmes sociaux offerts par la bande, a déclaré la chef Bernard-Daisley. C'est un sentiment positif de savoir que nous sommes en mesure de fournir des revenus à long terme à We'koqma'q tout en fournissant des emplois pour nos membres dans la région. »

Les 6 M\$ supplémentaires de la FNFA ont servi à acheter des terrains d'habitation qui, jusqu'à maintenant, ont permis de construire 40 logements abordables à We'koqma'q. Grâce à un partenariat entre le service de logement de We'koqma'q, la chef et le conseil, et des entreprises contractantes communautaires, les nouveaux logements permettent aux membres non seulement de vivre, mais aussi de prospérer à We'koqma'q.

« Les membres sont déjà témoins de la croissance de la communauté et en sont heureux, a ajouté la chef Bernard-Daisley. Ils sont enthousiastes à l'idée des possibilités que nous réserve l'avenir. »

Elle ajoute que la FNFA a joué un rôle important quant à la capacité de la Première Nation de progresser vers son plan stratégique quinquennal, qui met l'accent sur cinq priorités clés, soit le soutien des jeunes, le bien-être, les

aînés et l'économie locale, ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques mutuellement avantageux.

« Une organisation comme la FNFA donne à We'koqma'q l'espoir que des gens d'affaires et des partenaires sont prêts à travailler avec les communautés des Premières Nations pour aider à réaliser leurs rêves. La FNFA a non seulement fourni des capitaux, mais son personnel est compétent et amical et nous a guidés tout au long de ce processus. »

« Nous savons que la FNFA fait confiance à la vision d'ensemble que les communautés des Premières Nations ont pour elles-mêmes. Nous croyons que, grâce à la collaboration et au partage des compétences et des expériences, nous pouvons travailler à améliorer notre nation pour les générations futures. »



Guy Marshall et son superviseur, Kelly Bright, nettoient les truites après leur traitement par la machine à éviscérer.

Protection des membres et des investisseurs

Qualité du crédit du pool d'emprunt

- Les revenus donnés en garantie par les membres proviennent directement de la source (77 % des contrats fédéraux et provinciaux) et sont versés à la FNFA.
- Les revenus donnés en garantie couvrent plus de 2,14 fois les paiements annuels du principal et des intérêts (ratio de couverture de la dette) et 4,14 fois les intérêts (ratio de couverture des intérêts); le ratio de couverture des intérêts est supérieur à 4 fois depuis 2014 (année d'émission de la première débenture).
- Le conseil doit approuver à l'unanimité les demandes de prêt de chaque membre.
- Des ratios de couverture de la dette minimums sont établis et servent à calculer la capacité d'emprunt.
- Une revue annuelle est faite pour chaque membre emprunteur pour déterminer le ratio de couverture de la dette et la capacité soutenue de ses sources de revenus.

Substitution d'une source de revenus non productive

- Les membres doivent substituer une source de revenus productive à une source de revenus non productive.
- La FNFA intercepte près de 236 M\$ sur le montant de 1,9 G\$ des revenus de ses membres disponibles pour le service des prêts. Ce niveau d'interception permet de conserver le ratio de couverture de la dette souhaité.

Capitaux de la FNFA à l'appui des obligations aux termes des prêts

- Fonds de réserve pour la dette (FRD) : la FNFA retient 5 % sur chaque prêt pour se protéger contre les défauts de paiement des membres.
 - Le solde du FRD peut assurer le service des paiements d'intérêts pendant 21 mois.

- Cette retenue de 5 % majorée des gains est remise au membre après le remboursement final du prêt.

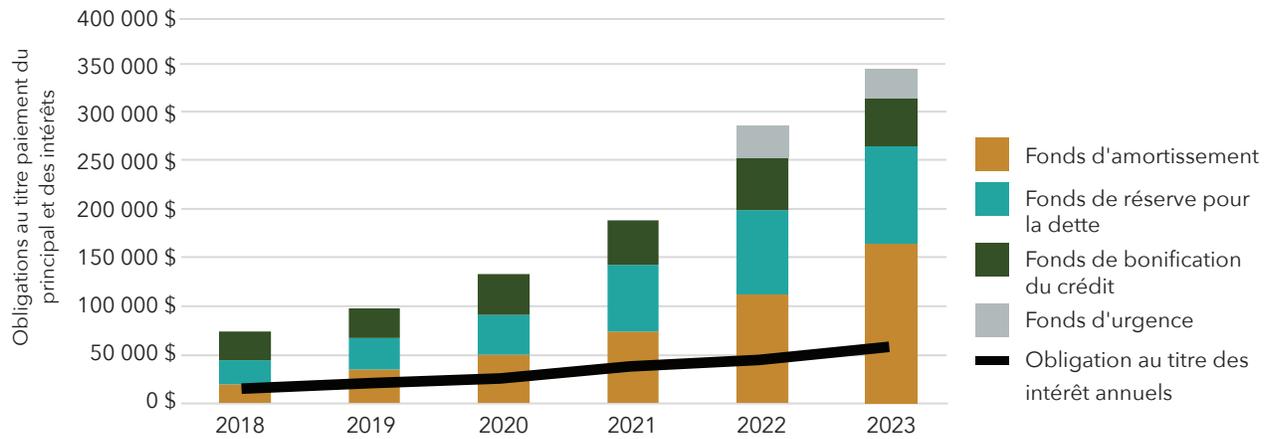
- Le Fonds de bonification du crédit (FBC) est un soutien financier secondaire pour le FRD d'un montant de 53,2 M\$ déposé auprès de la FNFA aux termes d'une entente avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a accordé un soutien continu à la FNFA en haussant le solde du FBC à mesure que le portefeuille de prêts de la FNFA augmentait.
- Le fonds d'urgence (FU) d'un montant de 33,7 M\$ a été établi en 2021-2022 aux termes d'une entente avec le gouvernement fédéral. L'objectif est de soutenir les paiements de prêts actuels des membres emprunteurs en cas de choc économique généralisé (p. ex., pandémie ou autres fermetures imposées par le gouvernement), afin de protéger les détenteurs de débentures.
- Un fonds d'amortissement (FA) est établi pour chaque émission de débentures. Les paiements de principal mensuels effectués par les membres dans le portefeuille sont détenus dans le fonds d'amortissement jusqu'à l'échéance des débentures. Le fonds d'amortissement totalisait 160,3 M\$ au 31 mars 2023.

Protection législative

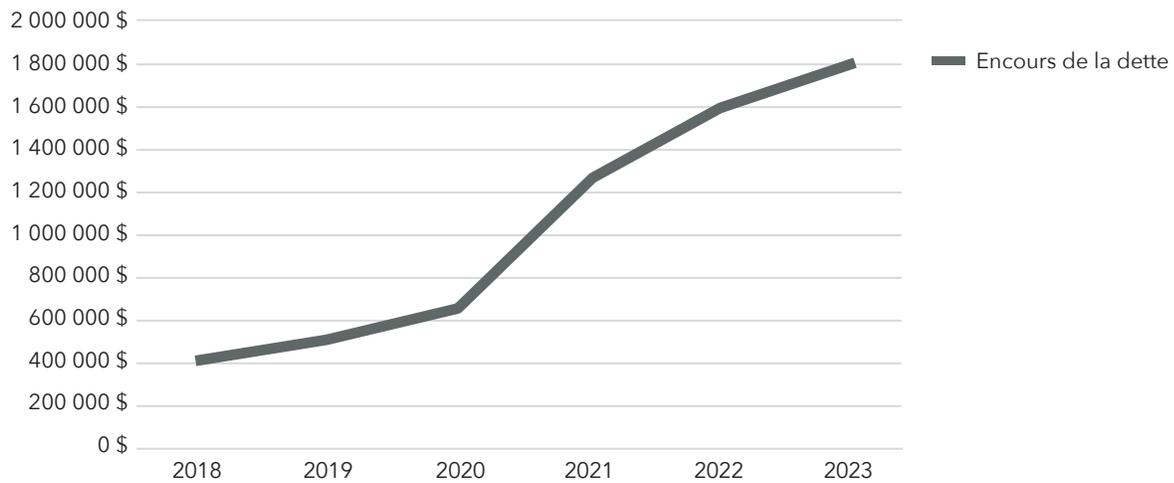
- Les Premières Nations doivent obtenir une certification du CGF avant de devenir membres emprunteurs.
- La FNFA est dotée de pouvoirs d'intervention pour prendre en charge les fonctions financières du chef et du conseil en cas de défaut de paiement ou de défaut imminent d'un membre emprunteur menant à un accès complet aux revenus autonomes de 1,9 G\$.
- Un FRD et un FA doivent être établis, comme il est décrit ci-dessus.

La FNFA n'a jamais eu un membre en défaut de paiement d'un prêt et n'a jamais eu besoin de mettre en œuvre les fonds ou les pouvoirs mentionnés.

Récapitulatif sur 5 ans : liquidités (en milliers de dollars)



Récapitulatif sur 5 ans : encours de la dette (en milliers de dollars)



Points saillants des émissions et notations

Obligations

9 NOMBRE D'OBLIGATIONS
ÉMISES
(À COMPTER DE 2014)

1 626 M\$ VALEUR TOTALE EN
DOLLARS DE TOUTES
LES OBLIGATIONS
ÉMISES

354 M\$ VALEUR DE LA PLUS
IMPORTANTE
ÉMISSION

2,85 % TAUX DU COUPON
LE PLUS RÉCENT
(MARS 2022)

Aa3 (stable) Moody's

A+ (positif) S&P

Papier commercial

400 M\$ AMPLEUR DU
PROGRAMME

septembre 2021
LANCEMENT DU PROGRAMME

Garanti 1:1 par une facilité de crédit
(syndicat de six banques à charte)

200 M\$ TAILLE DE
L'ÉMISSION

30 jours **bi-mensuelle**
ÉCHÉANCE MISE EN MARCHÉ

BA plus 1-2 bps
PRIX

R-1(moyen), tendance stable
DBRS Morningstar



Notre équipe

Nos employés sont au cœur de ce que nous faisons à la FNFA et ils aident nos nations membres à réaliser leurs rêves. Faites connaissance avec l'équipe de la FNFA avec qui vous allez collaborer.



**Ernie Daniels CPA, CGA,
CAFM**
Président-directeur
général

Ernie Daniels est président-directeur général de l'Autorité financière des Premières Nations. Originaire de la Salt River First Nation, près de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, Ernie Daniels détient également les titres de CPA-CGA et de gestionnaire financier autochtone agréé (CAFM).

Ernie a travaillé pour des organismes autochtones à but non lucratif dans divers postes de direction et de gestion. Il a siégé à de nombreux conseils et comités : membre du groupe d'étude sur la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) chargé d'étudier les rapports financiers des Premières Nations; président de la NWT Legislative Assembly Society; vice-président de la NWT Development Corporation; membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) ainsi que président du comité d'audit et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été nommé récemment au conseil d'administration de la Banque du Canada, devenant ainsi le premier administrateur des Premières Nations à y siéger.



Le chef Warren Tabobondung, président du conseil d'administration, rigole avec Ernie Daniels, président-directeur général.



Steve Berna CPA, CA
Directeur des
opérations

En tant que directeur des opérations, Steve Berna gère les programmes de prêts (émissions de débetures et programme de financement provisoire) et les investissements de la FNFA ainsi que les relations avec les obligataires, les agences de notation et le syndicat bancaire.

Steve a quitté Victoria, en Colombie-Britannique, en 2008 pour aider à élaborer les politiques de fonctionnement de la FNFA et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes. Avant d'entrer au service de la FNFA, Steve était PDG de la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique. Steve a obtenu son titre de comptable pendant qu'il était au service de KPMG. À la demande de la Banque mondiale, Steve a développé et présenté les concepts bénéfiques des modèles d'emprunts communs pour les pays en développement. Il a également donné des cours de finance dans des collèges de la région de Vancouver.



Le personnel de la FNFA à l'assemblée générale de 2022, à la Nation crie d'Enoch, en Alberta.

SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

Bobbi Setter
Conseillère principale

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Jody Anderson, CAPA
Directrice du développement des affaires

Donna St. Louis, BA, PBD
Gestionnaire du développement des affaires, ouest Canadien et T.N.-O

Nadia Robertson
Gestionnaire du développement des affaires, est de Canada (bilingue)

Ian Bear
Gestionnaire du développement des affaires, région des Prairies

SERVICES AUX MEMBRES

Jo-Ann Derrickson
Directrice des services aux membres

Sybil Campbell
Coordonnatrice des services aux membres

Jerrett Lafontaine
Coordonnateur des services aux membres

Patricia Debassige, CAPA
Coordonnatrice des services aux membres (bilingue)

FINANCES

Rachel McAllister, CPA, CA
Directrice des finances

James Byra, CPA
Contrôleur financier

Sarah Nieberle, CPA
Analyste financière

Scott Mazurkewich, BCOMM
Analyste financier

Shelley Mills
Coordonnatrice des finances et des comptes

ANALYSTE D'AFFAIRES

Don Morin
Analyte d'affaires principal

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Stephen Blancher
Gestionnaire des TI

Nora Waldenberger
Administratrice, réseaux et systèmes informatiques

COMMUNICATIONS

Naomi Mison, BA
Gestionnaire des communications

Brianna Wilson
Coordonnatrice des médias sociaux et du marketing



La FNFA a reçu le prix de l'entreprise autochtone de l'année lors de la remise des prix d'excellence en affaires de la Chambre de commerce de Kelowna, à Kelowna, en Colombie-Britannique.



Événements, engagement communautaire et réalisations

La FNFA ne se limite pas à offrir des prêts concurrentiels et des possibilités d'investissement à ses membres – nous possédons une mine de connaissances et nous les partageons à l'échelle mondiale. Nous sommes aussi très fiers d'être reconnus pour le travail positif que nous accomplissons.



Financement durable des Premières Nations au Canada

En 2022, Steve Berna, directeur des opérations, s'est adressé en profondeur à l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW), l'organisme professionnel mondial des comptables agréés, pour un article sur le financement durable des Premières Nations du Canada. L'article fait suite au prix *Finance for the Future* décerné à la FNFA en octobre 2022, un événement international organisé en partenariat par l'ICAEW, Deloitte et A4S. Les prix récompensent les organismes et les personnes qui appuient l'intégration de la durabilité dans la prise de décisions financières. La FNFA a remporté le prix dans la catégorie Moving Financial Markets (marchés financiers en mouvement), qui reconnaît les fonds, les projets et les initiatives de petite et de moyenne taille dont les activités d'investissement, les produits et les services démontrent l'ambition de bâtir un système financier plus durable. La FNFA a également été reconnue pour le financement de projets qui entraînent des répercussions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) significatives.

Conférence *Les Premières Nations montrent la voie*

La FNFA, de concert avec les autres institutions créées en vertu de la LGF, le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN), ainsi que le Conseil consultatif des terres (CCT) ont présenté le cinquième forum annuel *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* à Winnipeg, au Manitoba, du 14 au 16 octobre 2022.

L'événement hybride de deux jours et demi comprenait des conférenciers de marque, des présentations et des discussions en groupe pour éduquer et informer sur le thème du forum, soit la résilience économique et l'innovation. Les participants ont pu constater par eux-mêmes les réalisations dont les gouvernements des Premières Nations ont été témoins dans l'utilisation d'ententes et de lois dirigées par les Premières Nations pour améliorer leurs économies.

Le grand chef Jerry Daniels de la Southern Chiefs Organization et le grand chef Garrison Settee de la Manitoba Keewatinowi Okimakanak ont souhaité la bienvenue aux délégués, tandis que le la première ministre du Manitoba Heather Stefanson a présenté l'allocation d'ouverture. Au nombre des conférenciers, notons notamment Manny Jules (président de la Commission de la fiscalité des premières nations), Harold Calla (président exécutif, Conseil de gestion financière des Premières nations), Ernie Daniels (président-directeur général, Autorité financière des Premières Nations), Robert Louie (président, Conseil consultatif des terres des Premières nations), chef Gordon Bluesky (Nation ojibway de Brokenhead), Angie Derrickson (gestionnaire, Formation, mentorat et perfectionnement professionnel, Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations) et Andre LeDressay, Ph. D. (Tulo Center of Indigenous Economics).





Monétisation

En mars 2023, la FNFA a envoyé à Ottawa une délégation composée d'employés, de membres emprunteurs et d'employés de Quinn Public Affairs pour plaider en faveur de la monétisation pour tirer parti des marchés des capitaux afin de fournir du financement aux Premières Nations admissibles en vue de financer leurs projets d'infrastructures. La délégation a rencontré des membres de tous les partis politiques, y compris des représentants du Parti libéral, du Parti conservateur, du NPD et du Bloc québécois, pour recommander une nouvelle approche dans le prochain budget fédéral afin que les Premières Nations puissent commencer à combler le déficit en matière d'infrastructures dès maintenant. Bien que notre demande n'ait pas été acceptée, le Canada est loin de respecter son engagement et son obligation fiduciaire d'améliorer les conditions de vie des Premières Nations et de combler l'écart en matière d'infrastructures avec le reste du Canada d'ici 2030, et nous poursuivons nos efforts en ce sens tant que des progrès n'auront pas été réalisés vers l'atteinte de ces objectifs.



Prix d'entreprise

L'année s'est terminée positivement avec la remise des *Business Excellence Awards* (prix d'excellence en affaires) de la Chambre de commerce de Kelowna. La FNFA a reçu le prix de l'entreprise autochtone de l'année lors d'un gala auquel ont assisté de nombreux membres du personnel; notre chef de l'exploitation, Steve Berna, a accepté le prix au nom de l'organisation. Les prix d'excellence en affaires célèbrent le succès exceptionnel des entreprises et de l'organisation à Kelowna depuis 1987. La FNFA était l'un des trois finalistes dans la catégorie de l'entreprise autochtone de l'année, parmi 14 candidatures. En février, la FNFA a été de nouveau reconnue comme entreprise autochtone de l'année lors de la remise des prix *Key Business* de la Greater Westside Board of Trade. Parrainé par la Première Nation de Westbank, le prix reconnaît les entreprises qui incarnent l'entrepreneuriat et qui démontrent une contribution exceptionnelle aux idéaux et à la vision des peuples autochtones.

Conseil d'administration de la Banque du Canada

En 2023, Ernie Daniels a été nommé au conseil d'administration de la Banque du Canada, devenant le premier administrateur membre des Premières Nations de l'organisme.

Balados

D'autres réalisations notables au cours de la dernière année comprennent le lancement de notre intéressante série de balados *Let's Bond*, qui traite de la façon dont le financement dirigé par les membres aide les communautés à bâtir leur propre avenir selon leurs propres conditions.



États financiers audités

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



Ernie Daniels, président et chef de la direction

Le 5 juin 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
200 - 3200, rue Richter
Kelowna (Colombie-Britannique) V1W 5K9

Tél . 250-979-7150
Télec . 250-763-0044
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Le 5 juin 2023

Kelowna (Canada)

État de la situation financière

Au 31 mars 2023 et chiffres comparatifs pour 2022
(en milliers)

	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224 730 \$	405 117 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	101 096	86 795
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	160 313	110 870
Prêts aux membres (note 4)	1 676 518	1 540 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	62 686	19 834
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	19 157	40 046
Autres	324	324
	2 244 824	2 203 528
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	895	878
Intérêts courus à payer	12 728	12 728
Apports reportés (note 13)	1 095	-
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	101 096	86 795
Fonds détenus à payer aux membres	62 686	19 834
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	19 157	40 046
Dette à court terme (note 6)	400 000	400 000
Débetures (note 7)		
Principal	1 626 000	1 626 000
Primes et escomptes non amortis, montant net	9 529	12 006
Frais d'émission de débetures convertibles non amortis	(6 963)	(8 354)
	2 226 223	2 189 933
Actifs financiers nets	18 601	13 595
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	53 163
Fonds pour éventualités (note 9)	33 665	32 550
Immobilisations (note 10)	1 645	1 986
Charges payées d'avance	1 332	494
	89 805	88 193
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	108 406 \$	101 788 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	108 132 \$	101 690 \$
Gains de réévaluation cumulé	274	98
	108 406 \$	101 788 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Chef Warren Tabobondung, président du conseil



Ernie Daniels, chef de la direction

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2023 et chiffres comparatifs pour 2022

(en milliers)

	Budget de 2023 [note 1 g)]	2023	2022
Produits			
Subventions et apports (note 13)			
Accords de financement et de subventions	1 801 \$	3 343 \$	4 810 \$
Apports reportés	-	(1 095)	-
Intérêts provenant des programmes de prêts	56 832	58 899	38 796
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 872	2 872	2 888
Placements	4 806	7 549	2 981
Frais de gestion	947	2 279	811
Autres	23	178	132
	67 281	74 025	50 418
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	51 652	54 092	34 397
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	413	395	357
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 502	1 391	1 177
Frais de financement	1 597	1 532	1 220
Honoraires de professionnels	718	564	840
Voyages et ateliers	639	969	211
Salaires et avantages du personnel	3 658	3 149	3 084
Opérations et gestion	614	710	524
Revenus de placement attribuables aux membres	3 295	4 261	2 312
Amortissements des immobilisations	355	520	166
	64 443	67 583	44 288
Excédent d'exploitation	2 838 \$	6 442 \$	6 130 \$
Apport au fonds de bonification du crédit (note 8)	-	-	7 663
Apport au fonds pour éventualités (note 9)	-	-	32 489
Gains de réévaluation nets	-	-	686
Excédent	2 838	6 442	46 968
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	93 789	101 690	54 722
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	96 627 \$	108 132 \$	101 690 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2023 et chiffres comparatifs pour 2022
(en milliers)

	Budget de 2023 [note 1 g)]	2023	2022
Excédent	2 838 \$	6 442 \$	46 968 \$
Variation des actifs non financiers			
Apports au fonds de bonification du crédit	-	-	(7 663)
Apports au fonds pour éventualités	-	(1 115)	(32 550)
Acquisition d'immobilisations	-	(179)	(1 105)
Amortissement d'immobilisations	355	520	(166)
	355	(774)	(41 152)
Variation nette des charges payées d'avance	-	(838)	(152)
	355	(1 612)	(41 304)
Gains de réévaluation nets	-	176	18
Augmentation des actifs financiers nets	3 193	5 006	5 682
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	13 595	13 595	7 913
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	16 788 \$	18 601 \$	13 595 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023 et chiffres comparatifs pour 2022
(en milliers)

	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	98 \$	80 \$
Gains de réévaluation nets réalisés et reclassés dans l'état des résultats découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	-	687
Gains (pertes) non réalisé(e)s génér(e)s et renversé(e)s au cours de l'exercice découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	176	(669)
Gains de réévaluation nets	176	18
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	274 \$	98 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023 et chiffres comparatifs pour 2022
(en milliers)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
	6 442 \$	6 130 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 872)	(2 888)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	395	357
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 391	1 177
Amortissements des immobilisations	520	166
Gains de réévaluation nets	-	686
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	274	3 600
	6 150	9 228
Activités de placement		
Acquisition de placements	(64 859)	(56 012)
Augmentation des montants à payer aux membres	14 301	18 260
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(21 963)	(29 425)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	42 852	3 245
Augmentation (diminution) des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	(20 889)	26 180
	(50 558)	(37 752)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(183 781)	(345 001)
Remboursement de prêts aux membres	47 981	39 271
Débentures émises, principal	-	354 000
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	-	(414)
Frais d'émission de débentures	-	(2 372)
Produit de la dette à court terme	-	400 000
Remboursement sur la dette à court terme	-	(31 294)
	(135 800)	414 191
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(179)	(1 105)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(180 387)	384 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	405 117	20 555
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	224 730 \$	405 117 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	54 737 \$	31 081 \$
Apport au fonds de bonification du crédit	-	7 663
Apport au fonds pour éventualités	-	32 489

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds pour éventualités

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds pour éventualités offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de pandémies d'envergure mondiale ou d'autres événements économiques défavorables généralisés.

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour la dette afin de s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve pour la dette et le bénéfice net sur le placement du fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve pour la dette ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	De 30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur 5 à 10 ans

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 17 mars 2022. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débetures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à quelque moment que ce soit, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2023, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 609 \$	72 004 \$
Obligations d'État et de sociétés	35 487	14 791
	101 096 \$	86 795 \$

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 35,0 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2022), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2031 et décembre 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 2,05 % à 5,85 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2023 s'élevait à environ 34,0 millions de dollars.

b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres à l'égard des fonds de réserve pour la dette seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2023 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les sommes du fonds d'amortissement ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2023, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 499 \$	69 448 \$
Certificats de placement garanti	65 800	-
Obligations d'État et de sociétés	79 014	41 422
	160 313 \$	110 870 \$

Les certificats de placement garanti comprennent des certificats qui viennent à échéance entre octobre 2023 et mars 2032 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 4,40 % à 5,70 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 76,8 millions de dollars (36,9 millions de dollars en 2022), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre mars 2024 et décembre 2032 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 6,65 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2023 s'élevait à environ 75,8 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2023, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 19,0 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2022) et les revenus de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 0,9 million de dollars (0,2 million de dollars en 2022).

4. Prêts aux membres

	2023	2022
Prêts liés au financement par débetures	1 468 912 \$	1 516 892 \$
Prêts liés au financement provisoire	207 332	23 552
	1 676 244	1 540 444
Gains non réalisés sur les contrats dérivés	274	98
	1 676 518 \$	1 540 542 \$

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2023 se présente comme suit :

2024	252 204 \$
2025	44 872
2026	44 872
2027	44 872
2028	44 872
Par la suite	1 244 552
	1 676 244 \$

a) Prêts liés au financement par débetures

Les prêts liés au financement par débetures consentis aux membres consistent en des prêts accordés à 80 membres emprunteurs (80 membres emprunteurs en 2022). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 3,79 %.

b) Prêts liés au financement provisoire

Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2023 consistent en des prêts accordés à 21 membres emprunteurs (9 membres emprunteurs en 2022) qui portent intérêt à un taux variable allant de 2,40 % à 6,00 %

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

payable mensuellement. Des prêts à 19 membres emprunteurs sont exigibles à vue ou à la date à laquelle l'AFPN émet des débentures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Des prêts à deux membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire restants seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire soit à la réalisation de l'objectif par les membres, tel que cela est défini dans leurs accords de prêt pour le financement.

c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans le texte législatif concernant l'emprunt de fonds par les membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et les paiements de principal, et ils sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- les paiements de principal et d'intérêts à l'AFPN prévus conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti pouvant être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2023 (néant en 2022). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve pour la dette applicable et, en dernier ressort, par une intervention effectuée auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'égard des flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

	2023	2022
Fonds détenus à payer à un membre	62 686 \$	19 834 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	19 157	40 046
Capital des membres [note 12 b)]	324	324
	82 167 \$	60 204 \$

6. Dette à court terme

En septembre 2021, l'AFPN a lancé son programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPN peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 400 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2023, qui totalisait 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2022), présentait un taux d'intérêt moyen de 4,70 % (0,63 % en 2022). La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

Les modalités de la facilité de crédit renouvelable ont été modifiées au cours de l'exercice afin d'inclure les prêts de refinancement aux membres initialement financés dans le cadre du programme de papier commercial établi par l'AFPN,

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

de façon à servir de filet de sécurité au programme de papier commercial. La facilité de crédit renouvelable continue d'être offerte à l'AFPN au moyen de l'émission de billets d'acceptation bancaire ou de prêts portant intérêt calculés en fonction de la prime du prêteur. L'encours global de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable et du programme du papier commercial ne peut dépasser 400 millions de dollars. Au 31 mars 2023, l'encours de la facilité de crédit était de néant (néant en 2022). Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] soit le 9 octobre 2024.

7. Débentures

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux respectif de 3,40 %, de 3,05 %, de 1,71 % et de 2,85 %, et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, à savoir le 26 juin 2024, le 1^{er} juin 2028, le 16 juin 2030 et le 1^{er} juin 2032 respectivement. Les escomptes ou les primes lié(e)s à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 3,13 %, de 2,94 %, de 1,66 % et de 2,94 % respectivement.

Au 31 mars 2023, les échéances du financement au moyen de débentures se présentaient comme suit :

2024	251 000 \$
2028	427 000
2030	594 000
2032	354 000
	<hr/>
	1 626 000 \$

8. Fonds de bonification du crédit

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts de RCAANC. Les sommes de ce fonds ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les revenus de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert vers les fonds de réserve pour la dette n'a été effectué.

Au 31 mars 2023, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 200 \$	14 553 \$
Certificat de placement garanti	5 000	-
Obligations d'État et de sociétés	44 036	31 017
Apports à recevoir	-	7 663
Somme à verser au fonds d'exploitation	(73)	(72)
	<hr/>	<hr/>
	53 163 \$	53 163 \$

Le certificat de placement garanti est un certificat qui vient à échéance en novembre 2023 et qui est assorti d'un taux d'intérêt de 5,60 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 42,0 millions de dollars (29,0 millions de dollars en 2022), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et juin 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2023 s'élevait à environ 41,1 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Fonds pour éventualités

Le fonds pour éventualités a été créé et financé au cours de l'exercice 2022 à l'aide d'apports de 32,49 millions de dollars provenant de RCAANC. Le fonds pour éventualités a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres chocs économiques généralisés ultérieurs. Les sommes du fonds pour éventualités doivent être déposées auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus de placement provenant du Fonds pour éventualités peuvent servir à acquitter les coûts d'exploitation de l'AFPN. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, aucun prêt provenant du fonds pour éventualités n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été les suivantes :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	32 550 \$	- \$
Apports	-	32 489
Revenus de placement	1 115	61
Prêts aux membres emprunteurs	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	32 665 \$	32 550 \$

10. Immobilisations

31 mars 2023					
	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	208 \$	167 \$	1 033 \$	903 \$	2 311 \$
Entrées	7	14	106	52	179
Sorties	(2)	(49)	(4)	(309)	(364)
Solde à la clôture de l'exercice	213	132	1 135	645	2 126
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	63	79	183	-	325
Amortissements	29	37	124	-	190
Sorties	-	(34)	-	-	(34)
Solde à la clôture de l'exercice	92	82	307	-	481
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	121 \$	50 \$	828 \$	645 \$	1 645 \$
31 mars 2023					
	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	170 \$	104 \$	700 \$	262 \$	1 236 \$
Entrées	42	89	333	641	1 105
Sorties	(4)	(26)	-	-	(30)
Solde à la clôture de l'exercice	208	167	1 033	903	2 311
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	34	65	90	-	189
Amortissements	30	38	93	-	161
Sorties	(1)	(24)	-	-	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	63	79	183	-	325
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	145 \$	88 \$	850 \$	903 \$	1 986 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui est en développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2023, aucun amortissement n'a été comptabilisé au 31 mars 2023. Une réduction de valeur de 330 000 \$ au titre des logiciels est incluse dans l'amortissement présenté à l'état des résultats.

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

L'AFPN a conclu un contrat de location de bureaux, lequel échoira le 31 janvier 2028, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit :

2024	253 \$
2025	303
2026	301
2027	298
	<hr/>
	1 154 \$

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2023, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. Aux dates futures établies, l'AFPN réglera, auprès de l'institution financière, le contrat dérivé en trésorerie et réalisera alors un encaissement ou un décaissement de trésorerie, selon les fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de trésorerie reçu ou payé au moment de l'extinction d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés à titre soit de gain soit de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est éteint. La position de l'AFPN en termes de trésorerie est neutre, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère le montant de ces règlements en trésorerie auprès de ses membres ou l'attribue à ces derniers, selon le cas, sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs, qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les obligations d'État et de sociétés et les contrats dérivés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 2.

Le gain non réalisé sur les contrats dérivés en vigueur au 31 mars 2021, d'un montant de 0,27 million de dollars (0,10 million de dollars en 2022), a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et à l'état de la situation financière en tant que montant compensatoire des prêts aux membres.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2023	2022
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	53 163 \$
Fonds pour éventualités	33 665	32 550
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	1 645	1 986
Non affecté	19 659	13 991
	21 304	15 977
	108 132 \$	101 690 \$

- b) Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs d'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués d'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

- c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds de bonification du crédit	Fonds pour éventualités	Fonds d'exploitation		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2021	45 500 \$	- \$	1 047 \$	8 175 \$	54 722 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	638	61	(166)	5 597	6 130
Apports	7 663	32 489	-	-	40 152
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	-	686	686
Acquisitions d'immobilisations	-	-	1 105	(1 105)	-
Transferts	(638)	-	-	638	-
Solde au 31 mars 2022	3 163 \$	32 550 \$	1 986 \$	13 991 \$	101 690 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 301	1 115	(520)	4 546	6 442
Acquisitions d'immobilisations	-	-	179	(179)	-
Transferts	(1 301)	-	-	1 301	-
Solde au 31 mars 2023	53 163 \$	33 665 \$	1 645 \$	19 659 \$	108 132 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu avec RCAANC les ententes de financement suivantes :

	2023	2022
Entente globale de financement	2 343 \$	4 310 \$
Accord de subvention	1 000	500
Apports reportés	(1 095)	-
	2 248 \$	4 810 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 1 000 000 \$. Cet accord échoit le 31 mars 2024.

14. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen de la dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions aux termes de sa dette à court terme (note 6) et de son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	2023 Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	-\$	895 \$	-\$	895 \$
Intérêts courus à payer	-	12 728	-	12 728
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	19 157	-	19 157
Fonds détenus à payer aux membres	62 686	-	-	62 686
Somme à verser aux membres	101 096	-	-	101 096
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débetures	-	-	1 626 000	1 626 000
	563 782 \$	32 780 \$	1 626 000 \$	2 222 562 \$
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	2023 Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	-\$	878 \$	-\$	878 \$
Intérêts courus à payer	-	12 728	-	12 728
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	40 046	-	40 046
Fonds détenus à payer aux membres	19 834	-	-	19 834
Somme à verser aux membres	86 795	-	-	86 795
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débetures	-	-	1 626 000	1 626 000
	506 629 \$	53 652 \$	1 626 000 \$	2 186 281 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve pour la dette et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux produits réellement perçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'exposent à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés [note 11 b)] pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'AFPN ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 57 000 \$ (43 000 \$ en 2022) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

Glossaire

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

Ensemble de normes que les investisseurs soucieux de leur société utilisent pour filtrer les placements potentiels.

Les critères environnementaux tiennent compte du rendement d'une organisation en tant qu'intendante de la nature, par exemple, un projet d'énergie verte.

Les critères sociaux examinent la façon dont une organisation contribue à la société, par exemple, le logement abordable ou l'eau potable.

Les critères de gouvernance examinent comment une

organisation contribue à l'amélioration du leadership et des contrôles internes, par exemple.

Fonds d'amortissement (FA) : Fonds requis pour chaque émission de débetures en vertu de la *Loi*. Les paiements de principal sont détenus dans le FA jusqu'à l'échéance des débetures. Les gains du FA sont portés en réduction du solde du principal des prêts.

Fonds d'urgence (FU) : Accord du gouvernement fédéral visant à reconnaître l'incidence du choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, comme les fermetures gouvernementales liées à la pandémie; les membres emprunteurs admissibles peuvent emprunter des FU pour couvrir les paiements de prêts à la FNFA en cas de choc économique généralisé.

Fonds de bonification du crédit (FBC) : Soutien pour le renflouement du FRD dans le cas où il est utilisé lorsque des membres sont en défaut. Le FBC fait l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral.

Fonds de réserve pour la dette (FRD) : Retenue de 5 % sur chaque prêt pour soutenir les paiements des prêts en cas de défaut de la part d'un membre; cette retenue, majorée des gains, est remise au membre après l'extinction du prêt.

Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN) : Loi fédérale en vertu de laquelle la FNFA a été créée et ses activités sont régies.

Programme de financement par débeture (FD) : Programme de prêts à long terme assorti d'exigences de paiement du principal et des intérêts à taux fixe; lorsque le pool de prêts atteint une taille commercialisable, il passe du financement provisoire au financement par débetures; le taux est fixé pour la durée de la débeture (actuellement prévue pour 10 ans).

Programme de financement provisoire (FP) : Programme de prêts à court terme à taux variable assorti d'exigences de paiement des intérêts seulement; utilisés pour constituer un pool de prêts avant l'émission de débetures ou le financement de projets en construction.

Programme de papier commercial : Émission de billets à ordre à court terme à l'appui du programme de financement provisoire de la FNFA.

Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes : Règlement visant à élargir le mandat de la FNFA afin de permettre des prêts à des membres qui utilisent d'autres recettes (en vertu de la LGFPN, la FNFA ne pouvait utiliser que les recettes fiscales foncières).

Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) : Instance gouvernementale fédérale vouée au renouvellement de la relation entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.





Siège social

Autorité financière des Premières Nations
3500, chemin Carrington, bureau 202
Westbank (Colombie-Britannique) V4T 3C1
Téléphone : (250) 768-5253
Sans frais : (866) 575-3632
Télécopieur : (250) 768-5258
E-mail : info@fnfa.ca

fnfa.ca

